

**SAMEDI 30**  
de 9h à 23h  
**DIMANCHE 31**  
de 9h à 19h  
**JUILLET**  
2022

LES SAUVAGINIERS MÉDOCAINS  
en collaboration avec  
APPROCHE PRODUCTION  
organisent

**3<sup>ème</sup>**  
**ÉDITION**

# la Fête de la Nature, des Traditions & de la Ruralité



**60 EXPOSANTS**  
**MESSE DE**  
**SAINT-HUBERT**  
Dimanche à 12h30

**BOURSE**  
**AUX APPELANTS**  
SUR INSCRIPTION

**PORT de TALAIS**

**33590**

**ANIMATIONS**  
**RESTAURATION**  
**BUVETTE**  
**TOMBOLA**  
**BALL TRAP**  
**JEUX POUR**  
**ENFANTS**  
**TIR À L'ARC**  
**REPAS**  
**CHAMPÊTRE**  
le samedi soir

**RENSEIGNEMENTS**  
**ET INSCRIPTIONS :**  
Laurent : 06 84 84 23 33  
Philippe : 06 08 27 21 67  
Remi : 06 82 92 73 82



APPROCHE PRODUCTION

**TROISIEME EDITION DE LA FETE DES SAUVAGINIERS,  
DE LA NATURE, DES TRADITIONS & DE LA RURALITE**  
**Organisée par les Sauvaginaires Médocains et Approche Production**  
**30 & 31 JUILLET 2022 - TALAIS 33590**  
**DOSSIER D'INSCRIPTION**

Les emplacements seront attribués selon disponibilités et par ordre de réception des dossiers d'inscription.

**EXPOSANT**

Société \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_  
N°SIRET(OBLIGATOIRE) \_\_\_\_\_  
Site/web \_\_\_\_\_ E.mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
PDG \_\_\_\_\_  
Tél. Portable \_\_\_\_\_ E.mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Directeur commercial \_\_\_\_\_  
Tél. Portable \_\_\_\_\_ E.mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Compagnie d'assurance de l'entreprise \_\_\_\_\_  
N° du contrat \_\_\_\_\_

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Civ \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_  
Fonction \_\_\_\_\_  
Tél.direct \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ Tél. Portable \_\_\_\_\_  
E.mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**ADRESSE DE FACTURATION (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT)**

Société \_\_\_\_\_  
Destinataire de la facture \_\_\_\_\_ fonction \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Pays \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_  
Fax \_\_\_\_\_  
Site/web \_\_\_\_\_ E.mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
N° Siren \_\_\_\_\_

**TROISIEME EDITION DE LA FETE DES SAUVAGINIERS,  
DE LA NATURE, DES TRADITIONS & DE LA RURALITE**  
**Organisée par les Sauvaginaires Médocains et Approche Production**  
**30 & 31 JUILLET 2022 - TALAIS 33590**  
**DOSSIER D'INSCRIPTION**



**ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE :**

---

Vous pouvez cocher jusqu'à 5 activités maximum

- Accessoires canins
  - Aménagement du territoire
  - Archerie et équipements
  - Armurerie, équipements, artisan armurier
  - Banques et organismes de financement
  - Artiste animalier, sculpteur, peintre
  - Association, institution, fédération
  - Assurance
  - Automobile, 4x4, quad
  - Bagagerie, maroquinerie
  - Chasse de France, domaine
  - Club de chien de race, éleveur
  - Coffre, armoire forte
  - Coutelier, forgeron, coutellerie
  - Décoration, cadeaux chasse
  - Distributeur (optique, munitions, armes)
  - E-commerce
  - Edition, librairie
  - Equipement pour chasseur
  - Gastronomie
  - Immobilier
  - Munition
  - Optique, lunettes, jumelles
  - Pêche
  - Presse, média, tv
  - Restaurant, traiteur
  - Taxidermie
  - Tannerie
  - Transitaire
  - Trompe de chasse
  - Vins et spiritueux
  - Voyage de chasse
  - Autre : (préciser)
- 
- 
- 

**FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS. Association loi 1901**

**54 bis Route des Brengues 33590 TALAIS**

IBAN : FR76 3000 4026 1900 0100 9905 854 - BIC : BNPAFRPPXXX

TÉL : 06 13 69 14 33 / 06 84 84 23 33 - EMAIL : [lapproche33@gmail.com](mailto:lapproche33@gmail.com) / [nath.dulucq@gmail.com](mailto:nath.dulucq@gmail.com)





# TROISIEME EDITION DE LA FETE DES SAUVAGINIERS, DE LA NATURE, DES TRADITIONS & DE LA RURALITE

## Organisée par les Sauvaginaires Médocains et Approche Production

### 30 & 31 JUILLET 2022 - TALAIS 33590



#### REGLEMENT :

##### ARTICLE 1 : DATE ET DURÉE DE LA MANIFESTATION

La troisième édition «LA FETE DE LA NATURE DES TRADITIONS & DE LA RURALITÉ » est organisée par l'association de la FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS et APPROCHE PRODUCTION, Association loi 1901 domiciliée 54 bis route des Brengues 33590 TALAIS. La manifestation aura lieu les 30 et 31 juillet 2022 à TALAIS. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit de modifier la date d'ouverture ou la durée du salon, comme, de décider sa prolongation, son ajournement ou sa fermeture anticipée sans que les participants ne puissent réclamer aucune indemnité. Si la manifestation n'avait pas lieu pour cas de force majeure ou de cause indépendante de l'Administration, y compris les conséquences d'incendie ou d'explosion provenant de locaux du salon, de quelque origine que ce soit, les sommes versées par les exposants resteraient acquises de plein droit. Si la manifestation ne pouvait avoir lieu en raison de la crise sanitaire COVID, les sommes versées seraient remboursées.

##### ARTICLE 2 : CONTRÔLE ET ACCEPTATION DES ADHÉSIONS

Les adhésions sont reçues par l'association FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS sous réserve d'examen. l'association FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS & APPROCHE PRODUCTION statue à toute époque sur les refus ou les admissions, sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'adhérent refusé ne pourra arguer que son adhésion a été sollicitée par les organisateurs. Il ne pourra non plus invoquer la correspondance échangée entre lui et/ou l'association FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS & APPROCHE PRODUCTION ou l'encaissement du montant de l'adhésion ou encore la publication de son nom sur une liste quelconque comme preuve de son admission. Le rejet de l'admission ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l'Administration du Salon.

##### ARTICLE 3 : CLASSIFICATION

l'association FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS & APPROCHE PRODUCTION déterminent les emplacements. ARTICLE 4

##### : OBLIGATIONS DE L'ADHÉRENT

En cas de désistement après la date du paiement fixée par le présent contrat, ou en cas de non occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées ou restant dues, au titre de la location du stand sont acquises à l'association FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS & APPROCHE PRODUCTION, à titre d'indemnité, même dans le cas où l'emplacement aurait été reloué.

##### ARTICLE 5 : PAIEMENT

Le montant de la concession est dû dès la signature du contrat de participation. L'exposant s'engage à verser un acompte de 40% à la commande (par chèque ou virement bancaire), le solde devant être versé sur facture par virement bancaire, avant le 22 juillet 2022. A défaut de règlement aux échéances indiquées, L'association FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS & APPROCHE PRODUCTION pourront considérer sans autre formalité, l'adhésion comme résiliée et les sommes comme restant dues.

##### ARTICLE 6: DÉFAUT D'OCCUPATION

Le solde du montant de la facture reste, en toute circonstance, dû par l'exposant. Les stands ou emplacements qui ne seront pas été occupés à l'ouverture de la manifestation pourront être attribués à une autre firme sans que l'adhérent non installé puisse réclamer quelque dommage que ce soit ou le remboursement des sommes versées.

##### ARTICLE 7 : INTERDICTION DE CESSION OU DE SOUS LOCATION

La cession de tout ou partie de stand ou d'emplacement est interdite. L'exposant s'engage à ne pas sous louer tout ou partie de son emplacement et de ne présenter sur son stand que des matériels ou activités pour lesquels il aura obtenu l'aval de l'organisateur.

##### ARTICLE 8 : DÉCLARATION DES ARTICLES PRÉSENTÉS

Les exposants doivent obligatoirement déclarer sur demande la liste complète des produits qu'ils désirent présenter. S'ils sont agents ou commissionnaires, ils seront dans l'obligation d'y mentionner également les noms et adresses des maisons dont ils proposent d'exposer les produits. L'association FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS & APPROCHE PRODUCTION se réserve formellement le droit de faire enlever d'office tout produit n'étant pas indiqué sur le bulletin d'adhésion

##### ARTICLE 9 : MODIFICATION AUX STANDS, DÉGÂTS

Au moment de la prise de possession du stand qui lui aura été attribué, l'adhérent sera dans l'obligation de faire constater les dégradations qui pourraient exister dans le ou les locaux mis à sa disposition. Cette réclamation devra être faite auprès de l'association FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS & APPROCHE PRODUCTION le jour même de la prise de possession : passé ce délai, toute réparation à effectuer lui sera facturée. Sur les stands, il est défendu d'entailler, de modifier, de peindre, de coller, de détériorer, de quelque manière que ce soit, les cloisons, planchers ou plafonds et tout le matériel fourni par l'association FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS & APPROCHE PRODUCTION. Toute infraction entraînerait la responsabilité pleine et entière de l'exposant en cas de détérioration, de gêne pour les voisins ou d'accident, cela sans préjudice des sanctions prévues à l'article 4.

##### ARTICLE 10 : COMMISSION TECHNIQUE

Cette commission est chargée, dans le cadre du plan général d'esthétique et de décoration de la manifestation, décidé et imposé par l'association FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS & APPROCHE PRODUCTION, d'examiner tout projet de construction ou installations personnelles qui pourraient être envisagées par les exposants (maisons, hangars, tentes, motifs publicitaires ou décoratifs, enseignes lumineuses, aménagements du stand, etc...).

##### ARTICLE 11 : ENSEIGNES, AFFICHES

Il est interdit de placer des panneaux publicitaires ou des enseignes à l'extérieur des stands en d'autres points que ceux réservés à cet usage. Il est de plus interdit de rajouter une inscription quelconque sur la face extérieure des bandeaux fournis par l'organisateur du salon. En cas d'infraction, l'Administration fera enlever, aux frais, risques et périls de l'adhérent et sans aucune mise en demeure préalable, les éléments apposés au mépris du présent règlement.

##### ARTICLE 11 : HYGIÈNE RESTAURATION ET ALIMENTATION - VINS

Les exposants devront se conformer au règlement sanitaire départemental en vigueur au moment de la manifestation. Lors de la visite du Service Vétérinaire, l'exposant devra laisser le libre accès à ses installations et marchandises. Tous les appareils de cuisson et de réfrigération doivent être obligatoirement conformes aux normes françaises.

**FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS. Association loi 1901**

**54 bis Route des Brengues 33590 TALAIS**

**IBAN : FR76 3000 4026 1900 0100 9905 854 - BIC : BNPAFRPPXXX**

**TÉL : 06 13 69 14 33 / 06 84 84 23 33 - EMAIL : [lapproche33@gmail.com](mailto:lapproche33@gmail.com) / [nath.dulucq@gmail.com](mailto:nath.dulucq@gmail.com)**

# TROISIEME EDITION DE LA FETE DES SAUVAGINIERS, DE LA NATURE, DES TRADITIONS & DE LA RURALITE

## Organisée par les Sauvaginaires Médocains et Approche Production

### 30 & 31 JUILLET 2022 - TALAIS 33590

#### ARTICLE 12 : PUBLICITÉ

La distribution de prospectus ne peut être faite qu'à l'intérieur des stands. La réclame à haute voix ou à l'aide de micro, le racolage sont absolument interdits. L'association FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS & SAS APPROCHE PRODUCTION se réserve le droit d'interdire toute publicité pouvant porter un préjudice quelconque à qui que ce soit. La PUBLICITÉ DES PRIX et la distribution d'objets publicitaires SONT SOUMIS à LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DES ARRÊTÉS MINISTÉRIELS. Il est interdit de faire une publicité quelconque en faveur de produits autres que ceux désignés sur le bulletin de participation.

#### ARTICLE 13 : ASSURANCE OBLIGATOIRE

Les exposants sont tenus de souscrire à leurs frais une assurance "tous risques" et Responsabilité Civile. 3 - La Responsabilité civile de l'exposant à l'égard des tiers dommages corporels illimitée aux dégâts matériels, à l'exclusion de toute privation de jouissance, perte de bénéfice, manque à gagner, etc. Et d'une manière plus générale toutes les exclusions prévues dans les contrats de ce type. L'exposant est responsable, tant envers l'association FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS & APPROCHE PRODUCTION qu'envers les autres participants et les tiers, de tous les dommages qui pourraient être causés par les personnes à son service ou par les produits exposés par lui.

#### ARTICLE 14 : MACHINES EN DÉMONSTRATION

Toutes les machines en démonstration doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité. **ARTICLE 15 :**

#### SÉCURITÉ

Les exposants doivent se conformer à l'arrêté du 18 novembre 1987 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Le responsable du stand doit être présent au moment de la visite de la Commission de Sécurité, le jour de l'ouverture. L'association FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS & APPROCHE PRODUCTION déclinent toute responsabilité en cas de décision de fermeture d'un stand ordonnée par la Commission de Sécurité pour l'inobservation des règlements en vigueur.

Il est obligatoire que les armes, fusils, carabines et arcs exposés soient neutralisés et attachés, ainsi que les couteaux présentés en vitrine.

#### ARTICLE 16 : OUVERTURE ET FERMETURE

Les stands doivent rester ouverts tous les jours aux horaires fixés. Il est interdit de laisser les marchandises exposées recouvertes pendant les heures d'ouverture. Les exposants s'engagent à être présents pendant les heures d'ouverture au public, fixées par l'organisateur, qui se réserve le droit d'organiser une ou plusieurs nocturnes pendant le salon.

#### ARTICLE 17 : APPROVISIONNEMENT ET CIRCULATION DES VÉHICULES

Dès l'ouverture de la manifestation, aucun véhicule ne pourra pénétrer à l'intérieur du salon. Pendant la manifestation, les exposants ou leurs livreurs devront avoir terminé l'approvisionnement de leurs stands 1/2 heure avant l'ouverture. Le stationnement est strictement interdit à l'intérieur de la Manifestation.

#### ARTICLE 18 : LIBÉRATION DES EMPLACEMENTS

Tous les emplacements devront être remis en état aux frais de l'exposant et libérés 24 heures après la clôture, soit le 1 août 2022 avant 20h. La responsabilité de l'exposant reste engagée pour tous accidents ou réclamations pouvant résulter de la non-exécution ou de l'exécution tardive de ces prescriptions. L'association FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS & APPROCHE PRODUCTION pourront faire procéder à l'enlèvement du matériel restant en place après le délai fixé, ainsi qu'à la remise en état de l'emplacement concédé, les frais engagés par ces opérations revenant dans tous les cas à l'exposant.

#### ARTICLE 19 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation le tribunal de BORDEAUX est seul compétent, de convention expresse entre les parties.

Les informations du salon (horaires du salon, horaires et jours de montage et de démontage....) vous seront communiquées ultérieurement

Je soussigné \_\_\_\_\_  
déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».  
Cachet commercial



**FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS. Association loi 1901**

**54 bis Route des Brengues 33590 TALAIS**

IBAN : FR76 3000 4026 1900 0100 9905 854 - BIC : BNPAFRPPXXX

TÉL : 06 13 69 14 33 / 06 84 84 23 33 - EMAIL : [lapproche33@gmail.com](mailto:lapproche33@gmail.com) / [nath.dulucq@gmail.com](mailto:nath.dulucq@gmail.com)

**TROISIEME EDITION DE LA FETE DES SAUVAGINIERS,  
DE LA NATURE, DES TRADITIONS & DE LA RURALITE**  
**Organisée par les Sauvaginaires Médocains et Approche Production**  
**30 & 31 JUILLET 2022 - TALAIS 33590**

**DOSSIER D'INSCRIPTION BOURSE AUX APPELANTS:**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

Numéro éleveur \_\_\_\_\_

**Le salon ouvrira ses portes à 9 h et nous vous accueillerons à partir de 8 h. Prévoir vos parcs d'expositions.  
Présence d'un vétérinaire**

Jour de présence:      Samedi 30 juillet .....   
                                    Dimanche 31 juillet.....

**Une participation sera demandée suivant le nombre d'oiseaux. Cocher la case correspondante.**

De 1 à 40 .....20.00 euros.....

De 41 à 80 .....40.00 euros.....

Au-delà de 80 .....60.00 euros.....

**Pour tous renseignements veuillez contacter:**

Philippe :      Tel: 06 08 27 21 67      [philippesebie@aol.com](mailto:philippesebie@aol.com)

Rémi        :      Tel: 06 08 27 21 67      [doret.remy@wanadoo.fr](mailto:doret.remy@wanadoo.fr)

**Dossier d'inscription à retourner avant le 25 juillet 2022**

**FETE DES SAUVAGINIERS MEDOCAINS. Association loi 1901**

**54 bis Route des Brengues 33590 TALAIS**

IBAN : FR76 3000 4026 1900 0100 9905 854 - BIC : BNPAFRPPXXX

TÉL : 06 13 69 14 33 / 06 84 84 23 33 - EMAIL : [lapproche33@gmail.com](mailto:lapproche33@gmail.com)/ [nath.dulucq@gmail.com](mailto:nath.dulucq@gmail.com)